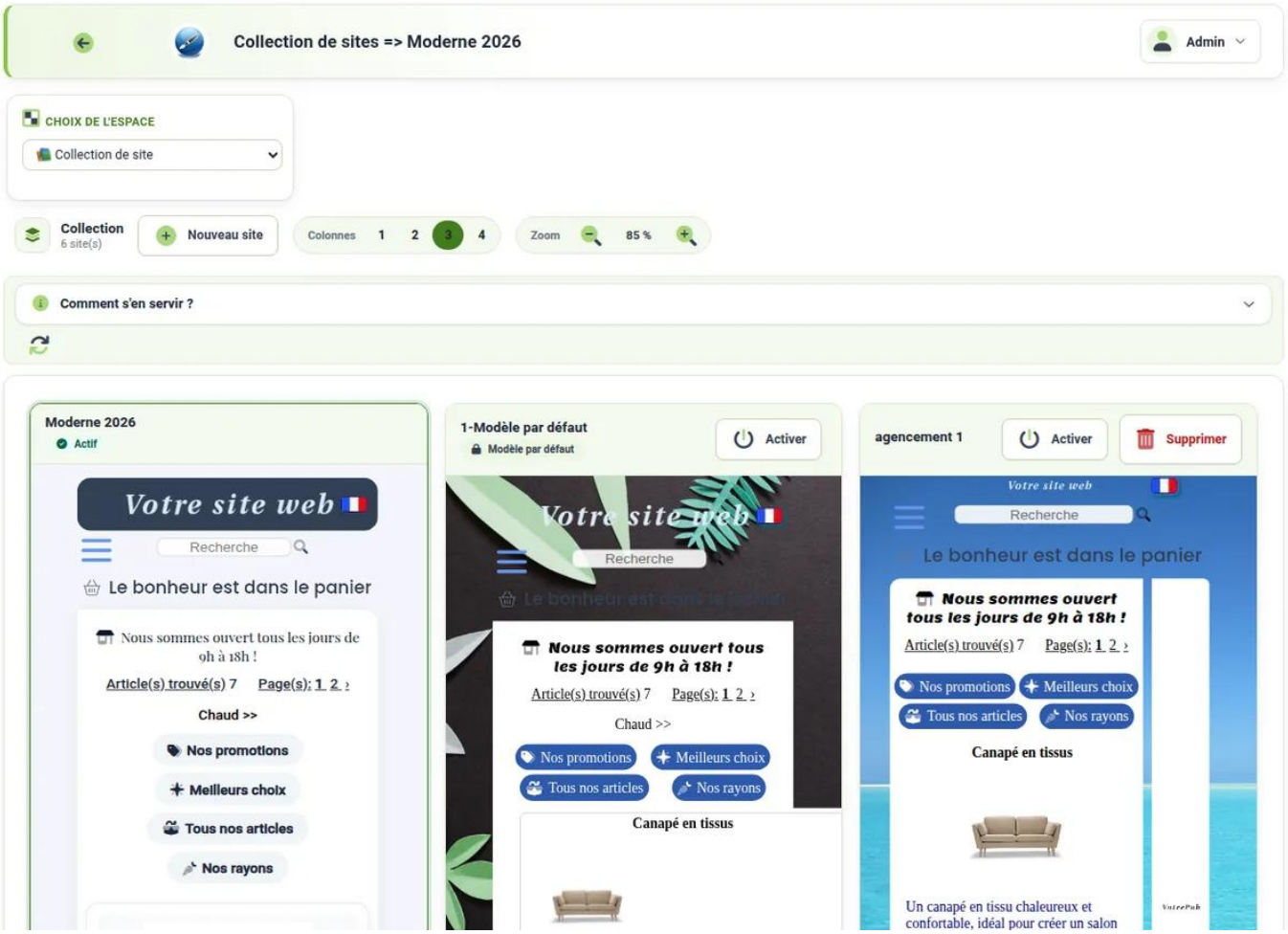
Collection de Sites

Comment dupliquer un site existant ?

Pour dupliquer votre site, ouvrez le menu « Agencement », onglet « Collection de sites ».

1. Activez le site que vous voulez copier :



2. cliquez sur « Nouveau site » et donnez-lui un nom : une copie du site actif est créée ;
3. vous travaillez maintenant sur cette copie ; cliquez sur « Activer » quand elle est prête.

Ce qui est copié

Le thème, l'agencement, les styles et la page d'accueil. Le catalogue, les clients et les commandes sont communs à tous les sites de la collection : ils ne sont pas dupliqués.

Bon à savoir

Une copie est aussi une sauvegarde de votre présentation : avant un gros changement de design, dupliquez votre site ; vous pourrez revenir à l'ancienne version à tout moment.

À lire aussi : Qu'est-ce que la collection de sites ?, Comment sauvegarder et restaurer ma boutique ?.

Pièces-jointes ::

© 2026 eric <support@123ventes.com> | 2026-11-02 09:18
URL: https://faq.123ventes.com/content/0cat=4/11/fr/comment-dupliquer-un-site-existant.html

□□ Collection de Sites

ID unique de l'article : #1010
Author: eric
Dernière mise à jour : 2026-10-14 13:29

© 2026 eric <support@123ventes.com> | 2026-11-02 09:18
URL: https://faq.123ventes.com/content/0cat=4/11/fr/comment-dupliquer-un-site-existant.html